

L'agriculture

5



Parce qu'elle utilise une grande partie de la surface, l'agriculture joue un rôle important dans l'équilibre des espaces ruraux : une concentration excessive de la production induit des problèmes environnementaux tandis que l'abandon de la production a des conséquences négatives sur le développement économique et la gestion du paysage. La répartition géographique actuelle de l'activité agricole, son intensité et sa diversité sont le résultat des évolutions technologiques, des potentialités de production, des demandes des consommateurs et surtout des politiques agricoles.

La forte dépendance de l'agriculture wallonne aux aides européennes a façonné le paysage régional. Les cultures dominent au nord tandis que le sud est caractérisé par l'élevage. Limitées par le potentiel naturel de production, ces grandes tendances se confirment mais avec des évolutions prévisibles vers des productions à plus haute valeur ajoutée et moins consommatrices d'espace (le maraî-

chage de plein champ, la culture sous serres, la pomme de terre), des productions énergétiques, équitables ou qui tiennent compte de l'environnement dès leur conception.

L'agriculture wallonne est vulnérable dans les régions plus extensives et à dominance forestière ou dans celles où la pression foncière est plus importante. Cette dernière affecte aussi de plus en plus les communes plus éloignées des grands axes de communication, plus rurales. Chaque année, un nombre important d'exploitations disparaît et la superficie des exploitations augmente pour stabiliser la diminution de revenu. Le développement des activités extra-agricoles (activités générées par un agriculteur mais issues de sources non agricoles) dépend du contexte de production : proximité des consommateurs, mode et potentiel de production.

Enjeux

- L'agriculture wallonne est vulnérable dans les régions plus extensives, soit à dominance forestière, soit là où la construction de logements est plus importante.
- De nouvelles productions agricoles à plus haute valeur ajoutée vont se développer, moins consommatrices d'espace, à caractère plus durable.
- Dans les régions éloignées des grands axes de communication, on observe aussi une pression foncière de plus en plus importante (principalement due à la construction de logements) sur la superficie agricole utile.

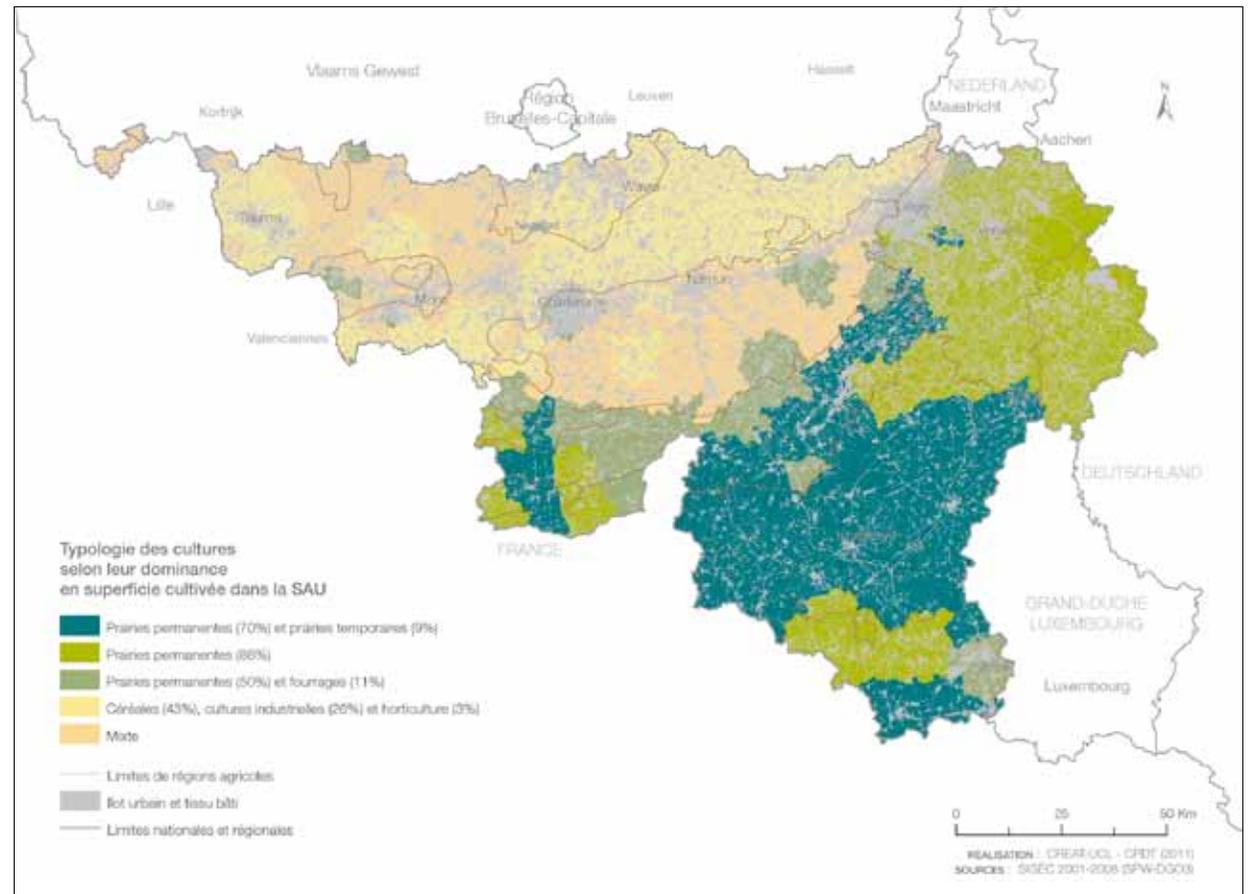
Etat des lieux

836.149 hectares au plan de secteur

Au plan de secteur, la zone agricole porte sur une superficie totale de 836.148,7 hectares et représente 49,5 % de la superficie wallonne totale. 5,9 % de cette affectation est occupée par des terres artificialisées. Le reste, potentiellement disponible pour les activités agricoles sous réserve de contraintes techniques, législations ou recommandations plus restrictives (86.296,7 hectares en 2008 n'étaient pas exploités pour la production agricole réelle, 32.979 hectares de zone agricole sont classés Natura 2000), se répartit en terres agricoles (91,1 %), forêts et milieux seminaturels (2,7 %) et surfaces en eau (0,3 %). 31,4 % (56.690,5 hectares) de la zone d'habitat sont occupés par des terres agricoles dont 64,6 % (36.603,8 ha) par des prairies permanentes¹.

Une agriculture wallonne orientée vers l'élevage

En Wallonie, la production végétale est historiquement destinée au bétail. Presque 50 % de la superficie agricole utile (SAU) est occupée par des prairies (Carte 1). Mais, suite aux réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1984 (quotas laitiers) et de 1992 (prime à la vache allaitante), la production spécifique de lait a, depuis 1990, sensiblement laissé la place à des productions combinées de viande et de lait ou mixtes culture-élevage. La tendance aux grandes cultures dans le nord du sillon Sambre-et-Meuse et l'orientation élevage au sud du sillon Sambre-et-Meuse se confirme (Carte 1). Les zones de grandes cultures aux conditions pédologiques très favorables sont



Carte 1 : Typologie culturelle des communes wallonnes (situation en 2010)

¹ Les prairies permanentes restent un enjeu environnemental important pour l'agriculture ; en cas de diminution trop importante de leur superficie, les sanctions peuvent aller jusqu'à la suppression complète des aides.

les plus densément peuplées de la région et la dominance urbaine s'y marque fortement. Vers le sud, ce sont les prairies qui dominent. L'élevage est présent dans les différentes régions agricoles, avec des zones plus spécialisées (lait ou viande).

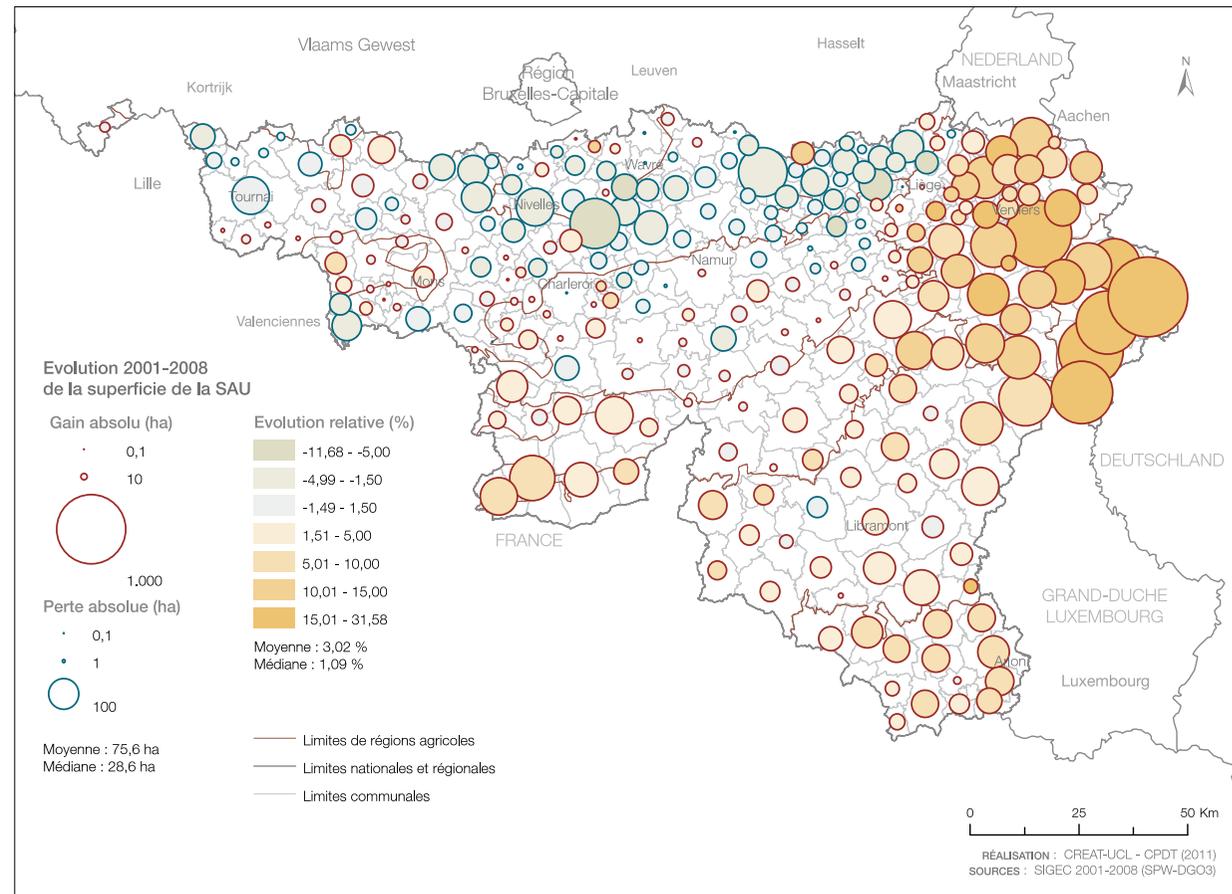
L'horticulture et la pomme de terre en développement parmi d'autres débouchés

Le secteur horticole se développe dans la région limoneuse (augmentation annuelle de la superficie des productions maraîchères de 6 % depuis 1990). Les surfaces en pommes de terre ont doublé depuis 1990 principalement dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse grâce à des contrats avec l'industrie alimentaire. Le sapin de Noël, soumis à une concurrence étrangère forte, semble par contre régresser. Les surfaces de miscanthus (agro-carburants de seconde génération) sont encore marginales. Enfin, le boisement des terres agricoles semble avoir diminué au cours des dernières années et ne concerne que quelques dizaines d'hectares.

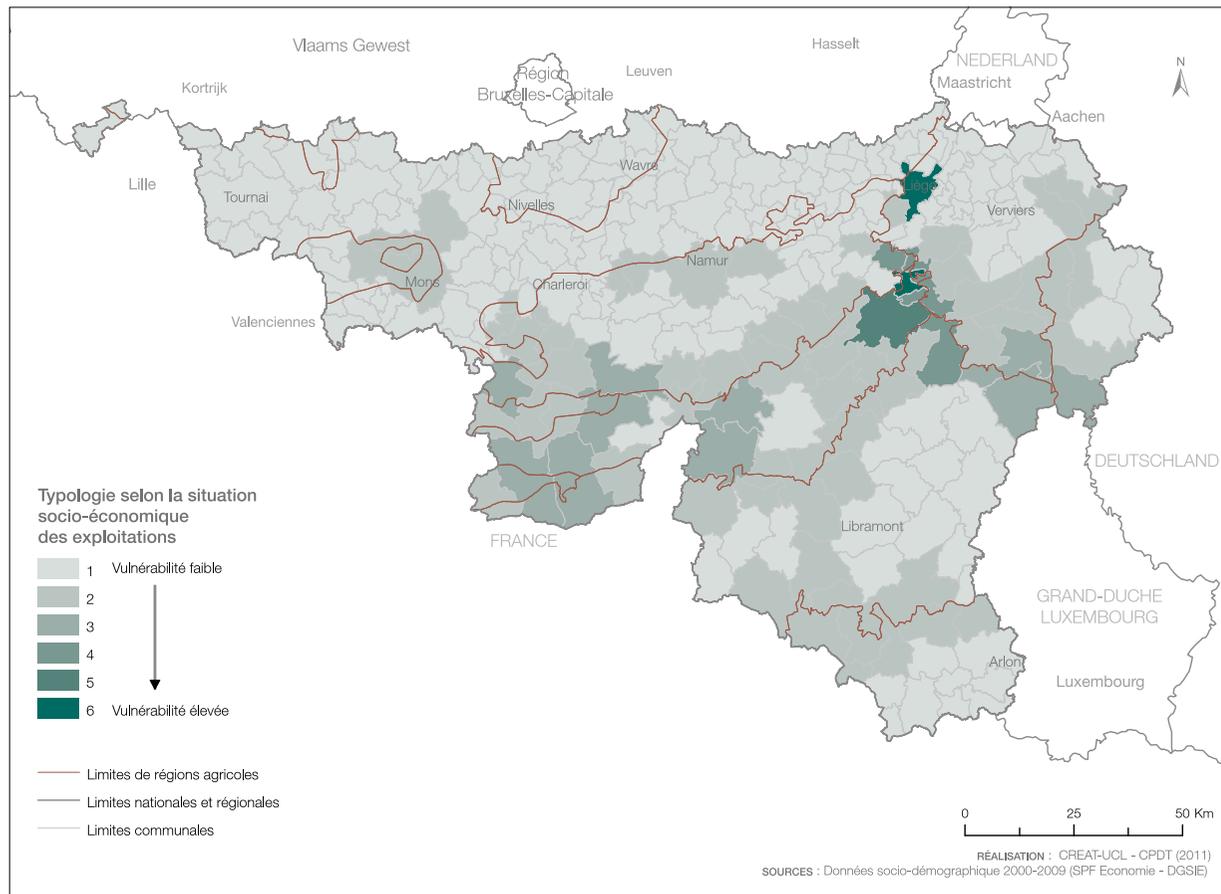
Le Hainaut et l'est de l'Ardenne sont les plus concernés par la prise en compte de la biodiversité en zone agricole. Cette situation ne semble pas défavoriser l'agriculture de ces régions qui présentent une vulnérabilité socio-économique assez faible.

Le bio wallon dominé par l'élevage

La part de la superficie sous contrôle bio par rapport à la SAU, progresse en Wallonie et a atteint 5,1 % en 2009. Le sud-est wallon est dans son ensemble plus orienté bio que le reste de la Wallonie. Le bio wallon reste très largement dominé par les prairies qui représentent plus de 85 % de la SAU en mode biologique, les 15 % restants étant occupés par les grandes cultures.



Carte 2 : Evolution de la superficie agricole utile (SAU) entre 2001 et 2008



Carte 3 : Typologie socio-économique des exploitations agricoles (situation en 2009)

Une superficie agricole utile toujours en diminution

La diminution générale de la SAU se poursuit en Wallonie (selon la carte de l'occupation du sol, 11.190 hectares en moins de 2001 à 2009). Ces dix dernières années, les communes où la SAU a diminué (régions limoneuse et sablo-limoneuse) sont essentiellement situées à proximité des principaux axes de communication et soumises à une pression foncière plus élevée que la moyenne (Carte 2).

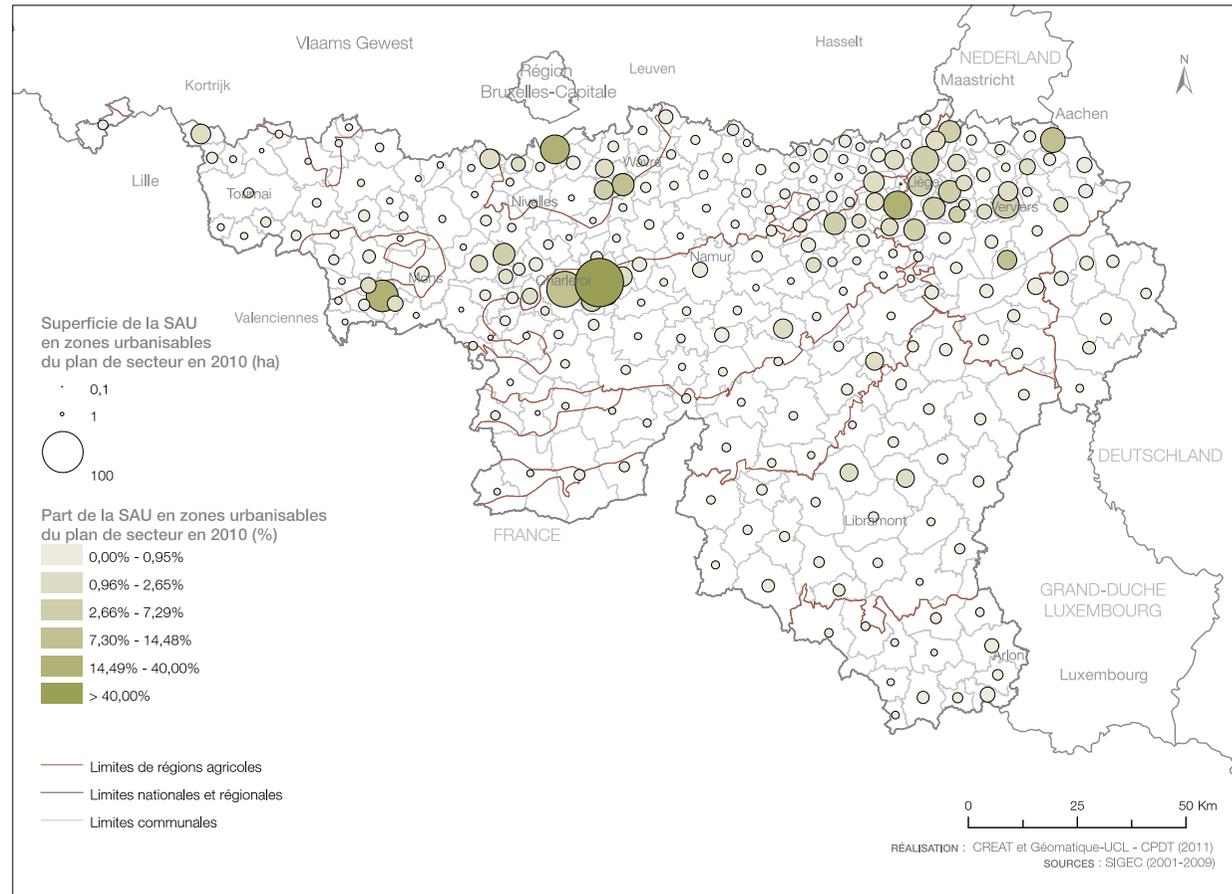
Entre 1990 et 2009, la superficie moyenne d'une exploitation wallonne a augmenté de 93 % et atteint 49,8 ha en 2009. L'évolution de la superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre : son augmentation est due à un besoin de terres pour stabiliser une diminution de revenu et à la disparition progressive d'exploitations non viables.

La majeure partie des communes wallonnes (70 %) présente des exploitations faiblement vulnérables du point de vue socio-économique (Carte 3). Ce sont des communes où l'agriculture est principalement céréalière, industrielle ou à dominance de prairies permanentes (régions sablo-limoneuse, limoneuse, Condroz, nord de l'Herbagère liégeoise et Ardenne). La vulnérabilité socio-économique est déterminée ici comme la mesure dans laquelle certaines composantes économiques et sociales de l'agriculture wallonne sont affectées :

- part des permanents sur la main-d'œuvre totale dans une exploitation ;
- part de la main d'œuvre familiale sur la main-d'œuvre totale dans une exploitation ;
- part des exploitants sans repreneur ou au repreneur inconnu après cessation de leur activité ;

- part des exploitants âgés de moins de 45 ans, de 45 à 55 ans et de plus de 55 ans ;
- taille de l'exploitation en nombre d'unités de travail : moins d'un UTA et plus d'un UTA ;
- taille de l'exploitation en superficie agricole utile : moins de 20 hectares, de 20 à 30 hectares, de 30 à 50 hectares et de 50 hectares et plus ;
- superficie agricole utile moyenne par exploitation ;
- revenu du travail par unité de travail.

On distingue deux grands groupes où le secteur agricole semble être le plus vulnérable : les communes à dominance urbaine qui subissent une forte pression foncière et où une des causes de la disparition d'exploitations agricoles peut être l'artificialisation des terres agricoles ainsi que les communes à dominance plus forestière où l'agriculture est plutôt extensive et pauvre (Fagne, Famenne, nord du Jurassique, sud du Condroz, sud de la Haute Ardenne et de la région Herbagère liégeoise).



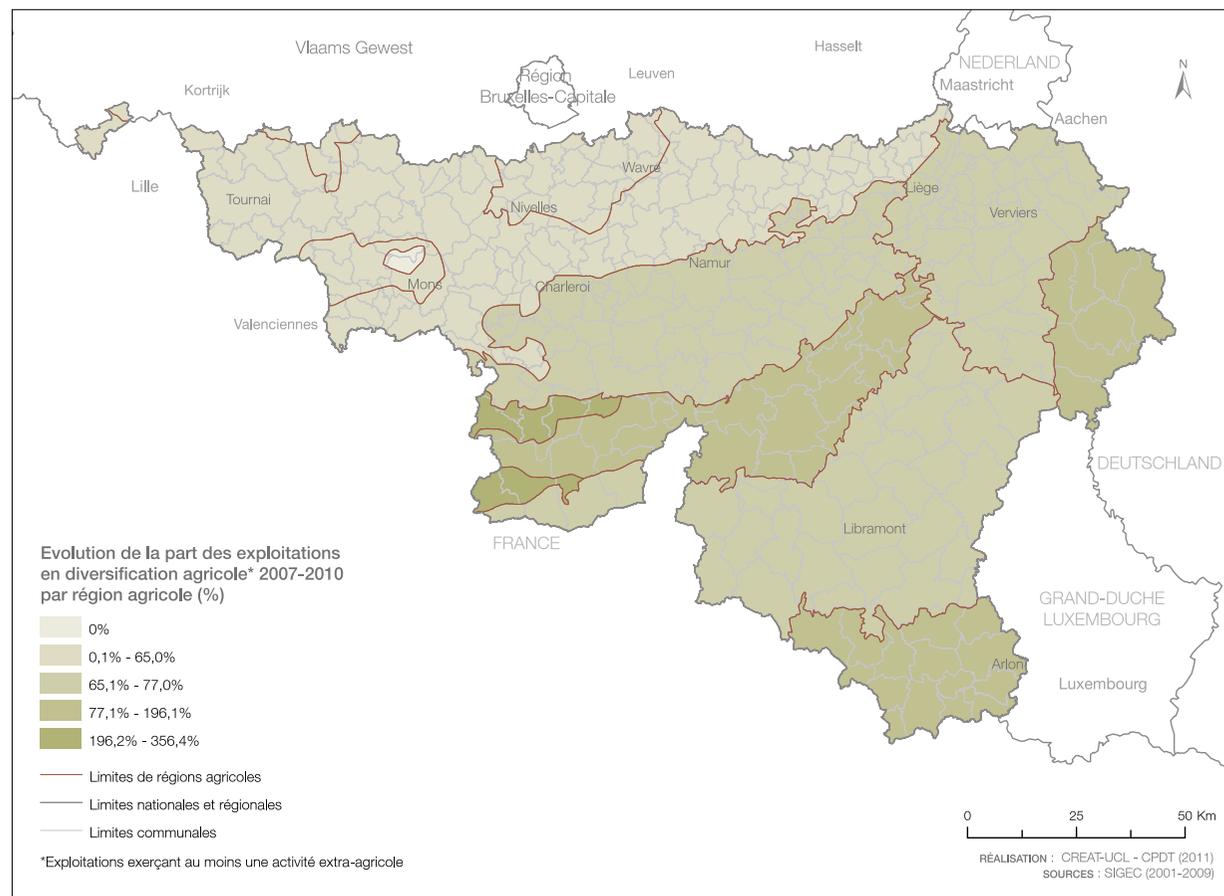
Carte 4 : Superficie agricole utile (SAU) en zones urbanisables au plan de secteur en 2010

Une forte pression foncière due à la construction de logements

La pression foncière qui conduit à une diminution de la SAU est principalement due à la construction de logements. Elle est aussi de plus en plus importante dans les communes plus éloignées des grands axes de communication, plus rurales (à dominance céréales, mixte, prairies permanentes, temporaires et fourrages) et où la part de la SAU en zones urbanisables au plan secteur est peu élevée (Carte 4). En outre, la zone agricole elle-même accueille d'autres activités que celles qui lui sont réservées (productions et bâtiments agricoles) : activités récréatives, éoliennes, zones d'activités industrielles et autres constructions en dérogation au plan de secteur.

Une diversification de revenus de plus en plus importante

Entre 2007 et 2010 certaines régions ont développé de manière plus importante des activités extra-agricoles (Carte 5) : la Fagne (tourisme), la Famenne (tourisme, transformation des produits à la ferme et autres activités lucratives) et la région herbagère liégeoise (tourisme, transformation du bois et autres activités lucratives). Parmi les activités extra-agricoles, c'est la production d'énergies renouvelables qui s'est le plus fortement développée, principalement en régions sablo-limoneuse, limoneuse et Condroz.



Carte 5 : Evolution de la part des exploitations en diversification agricole entre 2007 et 2010

Besoins et perspectives

La désintensification de l'élevage va modifier fortement l'occupation du sol agricole wallon

L'agriculture wallonne est fortement dépendante de la Politique Agricole Commune (PAC) et des organisations communes de marché. La prochaine réforme de la PAC qui aura lieu en 2013 et dont les discussions sont en cours devrait poursuivre trois principaux objectifs : une production alimentaire viable, une gestion durable des ressources naturelles et des mesures en faveur du climat, et un développement territorial équilibré.

De son côté, le gouvernement wallon, dans sa Déclaration de Politique Régionale, veut assurer la pérennité d'une agriculture familiale, à taille humaine, innovante, diversifiée, répondant aux attentes citoyennes et respectueuse de l'environnement c'est-à-dire une agriculture durable et multifonctionnelle. Pour cela, il propose notamment de maintenir la SAU (faciliter l'accès à la terre et aux biens par les jeunes agriculteurs), d'établir un plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020, de créer un programme de soutien spécifique aux exploitations des secteurs du lait et de la viande bovine, de renforcer les organisations de producteurs en matière économique et commerciale et les structures coopératives, et de soutenir les initiatives à vocation solidaire des exploitations agricoles, maraîchères ou horticoles.

La dépendance aux marchés européens et mondiaux implique des évolutions du secteur agricole très imprévisibles.

Cependant, la répartition des cultures est fonction des conditions pédo-climatiques. D'ici dix ou vingt ans, on observera globalement toujours une tendance aux grandes

cultures au nord du sillon Sambre-et-Meuse là où les terres sont plus productives et une tendance à l'orientation élevage au sud du sillon Sambre-et-Meuse. La désintensification probable de la production animale durant la prochaine décennie, voulue par la PAC, influencera fortement l'occupation du sol agricole wallon traditionnellement orientée vers l'élevage. Ce phénomène conduira à une meilleure valorisation des fourrages grossiers locaux, diminuera les intrants et les charges énergétiques de l'exploitation. Il concurrencera les débouchés énergétiques potentiels de première (au nord du sillon Sambre-et-Meuse principalement) et seconde génération. Il aura également un impact positif sur les quantités de gaz à effet de serre (GES) émises. Inversement, les races locales, rustiques devraient être favorisées pour faire face aux changements climatiques.

La diversification, une solution permettant de maintenir l'espace agricole

Le développement localisé de l'horticulture (et particulièrement du maraîchage plein champ) dans la région limoneuse plus fertile devrait se confirmer dans les années à venir par un besoin de diversification même si le développement de ces productions rencontre actuellement des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation. La valeur ajoutée élevée et le besoin en superficie relativement faible comparé aux cultures plein champ pourraient, malgré leur plus grande dépendance énergétique, contribuer au développement des cultures sous serre intensives proches des réseaux de distribution et de transformation. Comme l'horticulture, le développement de la pomme de terre restera limité aux régions aux sols plus favorables et à la proximité des filières de transformation et de redistribution existantes et futures.

La production d'agro-carburants de deuxième génération serait une alternative dans les régions où la rentabilité des terres agricoles atteint plus rapidement ses limites (Haute Ardenne, Herbagères, Famenne et Ardenne). Le développement des cultures pérennes participera au défi énergétique parallèlement à d'autres types de valorisation énergétique de la biomasse (biométhanisation) et de la superficie agricole (éoliennes).

Enfin, le boisement des terres agricoles variera selon le marché mais restera localisé sur les terres humides les plus adaptées (plaines alluviales, fonds humides) et exploitées actuellement par des agriculteurs n'ayant pas de repreneur.

L'augmentation des cultures énergétiques et le besoin d'accroître la rentabilité économique des exploitations pour se maintenir dans le contexte mondial devront se réaliser avec les contraintes de l'éco-conditionnalité obligatoire. Les nouveaux modes de production devront tenir compte de l'environnement dès leur conception.

La production bio, guidée par la demande, va se développer davantage aux horizons 2020 et 2040 (environ 20 % d'augmentation de superficie par an si l'accroissement se maintient au niveau actuel). Ce sont les prairies qui seront converties en priorité. En grandes cultures, la reconversion en mode biologique dépendra de la vulnérabilité socio-économique des exploitations. Plus l'exploitation est viable, plus elle pourra augmenter sa main-d'œuvre essentielle en grandes cultures sous mode biologique. Les exploitations agricoles en mode bio seront les moins vulnérables face à l'augmentation des prix de l'énergie. De plus, avec la réduction d'engrais minéraux, la reconversion

Les secteurs > L'agriculture

de prairies en mode bio permettra de contribuer davantage à la réduction des émissions de GES du secteur agricole.

Face aux défis énergétique et climatique, d'autres alternatives à l'agriculture conventionnelle vont aussi se développer sur base de critères comme l'utilisation des ressources locales et la production de qualité différenciée. Ces alternatives auront toutes un impact positif sur les défis énergétique et climatique. Le développement de ces productions pourra se faire en parallèle à l'agriculture conventionnelle et dans le cadre de l'ouverture aux marchés mondiaux.

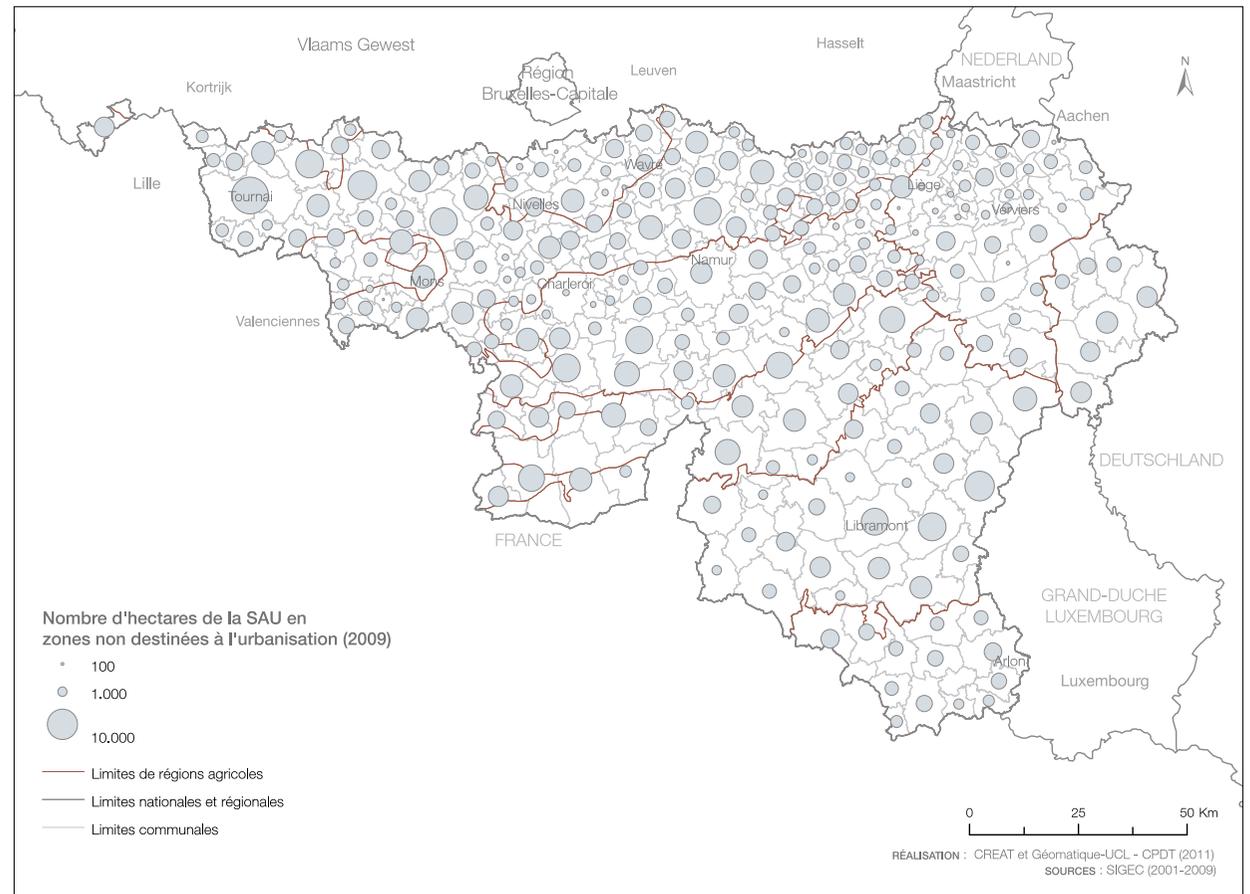
L'environnement, un enjeu de taille

Les prairies permanentes impliquent des enjeux environnementaux (stock de carbone, de biodiversité, etc.) qui interdisent leur reconversion vers des cultures.

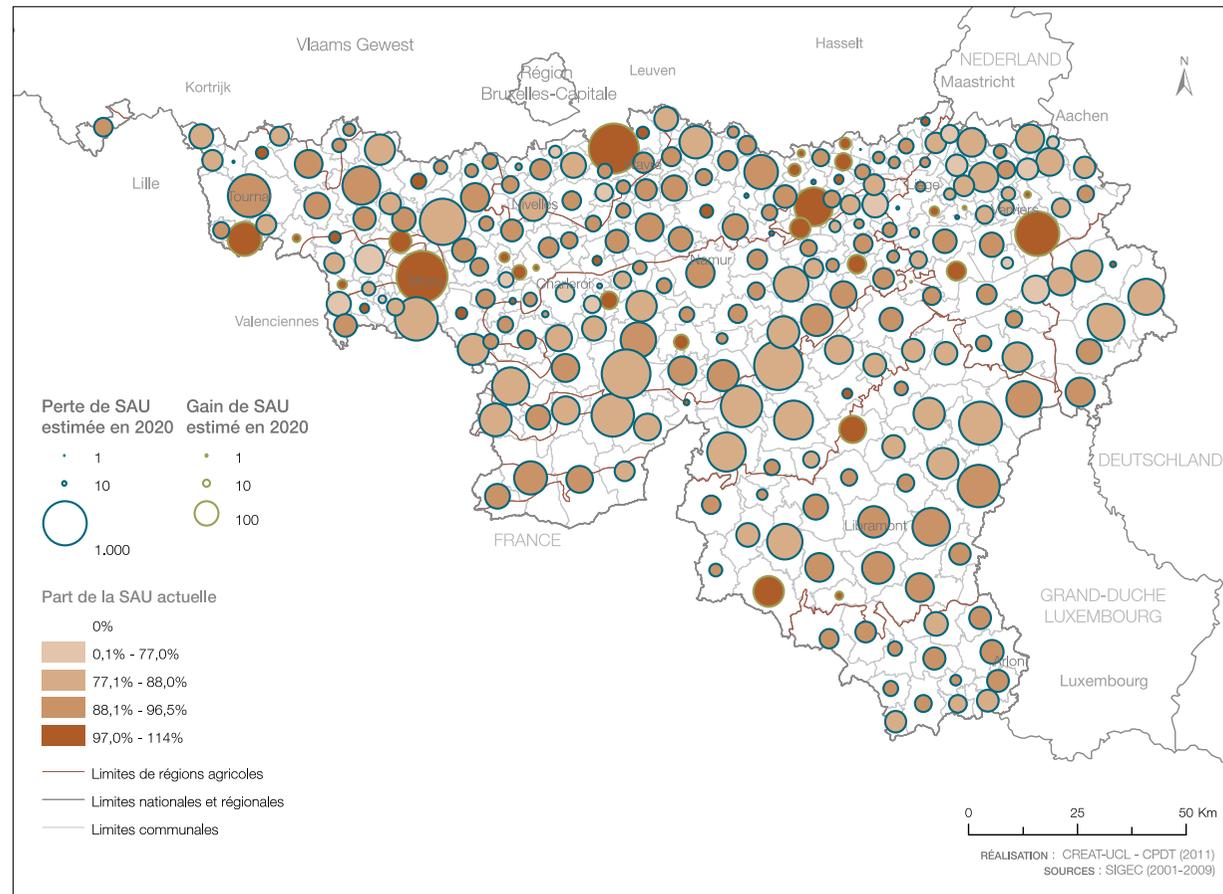
Quant à la prise en compte de l'environnement dans l'espace agricole, un effort qualitatif et quantitatif devra se faire au niveau de l'espace agricole pour réaliser des couloirs écologiques plus efficaces pour la biodiversité.

Une pression foncière accentuée sur les communes rurales

A politique inchangée, la pression foncière sur la SAU (et la diminution générale de la SAU) s'accroîtra aussi sur les communes de plus en plus éloignées des grands axes de communication (rurales à dominance agricole) et aura toujours pour origine la construction de logements. Cette tendance sera d'autant plus préjudiciable là où l'agriculture est encore viable ou sur les terres les plus fertiles de la région Limoneuse. La carte 6 indique le nombre d'hectares occupés en zones non destinées à l'urbanisation, c'est-à-dire la superficie qui subsisterait en 2020 si toutes les



Carte 6 : Nombre d'hectares disponibles pour les activités agricoles en zones non destinées à l'urbanisation (selon la situation de 2009)



Carte 7 : Besoins en superficie agricole utile (SAU) en 2020²

zones destinées à l'urbanisation étaient maintenues (pas de révision du plan de secteur) et entièrement bâties.

La diminution de la SAU dans les zones plus éloignées des villes entraînera une diminution du potentiel des terres cultivables pour les agro-carburants. De plus, la disparition accrue des terres agricoles ne leur permettra plus d'assurer leur rôle dans la limitation du réchauffement climatique en absorbant le CO₂ atmosphérique.

L'augmentation de la SAU par exploitation se poursuivra de manière moins importante dans les communes à dominance céréalière et horticole et de manière plus importante dans les communes plus vulnérables (reprise des terres par d'autres exploitants). Cette tendance risque d'accroître davantage la dépendance aux énergies fossiles.

Une évolution de l'agriculture wallonne marquée par de fortes différences sous-régionales

La carte 7 estime les besoins en 2020 par rapport à la SAU actuelle. Une attention particulière sera portée sur les communes plus vulnérables du point socio-économique pour maintenir un niveau de SAU par exploitation viable.

Dans les régions sablo-limoneuse, limoneuse, Condroz, nord de l'Herbagère liégeoise et Ardenne où l'agriculture est moins vulnérable, les exploitations agricoles augmenteront probablement encore leurs moyens de production.

L'agriculture y prendra alors un caractère moins familial et plus compétitif à l'égard des différents marchés régionaux, européens et mondiaux.

² Les besoins en hectares à l'horizon 2020 ont été estimés en examinant les tendances linéaires de 2000 à 2009 du nombre d'exploitations et de la SAU par exploitation à l'échelle communale. Ensuite, une extrapolation sur base de ces tendances linéaires a été réalisée pour déterminer les besoins en hectares en 2020. Ces estimations ne tiennent pas compte de l'évolution des paramètres socio-économiques et environnementaux des exploitations.

La vulnérabilité socio-économique des exploitations détermine fondamentalement l'évolution future de la place de l'agriculture dans les communes à forte pression foncière sur la SAU et les communes où l'agriculture est plus extensive.

Les régions plus vulnérables (Fagne, Famenne, nord du Jurassique, sud du Condroz, sud de la Haute Ardenne et de la région Herbagère liégeoise) modifieront leur mode de production (extensification), se diversifieront dans le tourisme, l'artisanat, la transformation des produits à la ferme ou la production d'énergies renouvelables. La transformation des produits à la ferme pourrait également se développer dans les communes péri-urbaines, où l'agriculture est à dominance prairies et est plus vulnérable (région montoise et Condroz) et où la demande en produits locaux est parfois plus importante.

Enfin, dans ces mêmes communes, l'hébergement à la ferme pourrait aussi évoluer pour rencontrer une nouvelle demande contemporaine à l'opposé des grandes chaînes d'hôtels « business ». La diversification des sources de revenus par la production d'énergies renouvelables et les modifications vers des modes de production plus extensifs pourront contribuer à atteindre les objectifs énergétiques européens et régionaux et équilibreront les émissions de GES de l'agriculture wallonne.

Bibliographie

COLLECTIF (2003). *Plan pour la Maitrise Durable de l'Energie*. Ministère de la Région wallonne. 126p.

COLLECTIF (2007). *Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007*. Service Public de Wallonie. 733p.

COLLECTIF (2011). *Tableau de bord de l'environnement wallon 2010*. Service Public de Wallonie, DGO3. 232p.

COLLECTIF. *Portail Etat de l'environnement wallon - Bilan environnemental des entreprises en Région wallonne*, Service Public de Wallonie. <http://environnement.wallonie.be/enviroentreprises/pages/etatenviindustrie.asp?doc=syn-boi-val>

CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (2009). *Rapport final de la subvention 2008-2009 – Evaluation du potentiel énergétique en énergies renouvelables de la Région wallonne*. GUIDE/CREAT/LEPUR, septembre 2009.

CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (2010). *Rapport final de la subvention 2009-2010 – Anticipation des effets du pic du pétrole sur le territoire*. GUIDE/CREAT, septembre 2010.

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ÉCONOMIE ET INFORMATION (2010). *Chiffres clés de l'agriculture 2010*. Bruxelles. 27p.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (2002). *Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne 2001*. 281p.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (2010). *Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2009-2010*. 134p.